



Licenciement économique

Par **benji84**, le **03/06/2014** à **13:08**

Bonjour à tous,

Je vous expilque mon cas:

J'ai été licencié pour raison économique .

La société qui m'employé à embauché un salarié ,dans une autre de ses sociétés pour reprendre le poste que j'occupais.

Le licenciement économique est il "abusif" devant le tribunal des prud'hommes.

Merci pour vos réponses

Cordialement
Éric

Par **P.M.**, le **03/06/2014** à **22:31**

Bonjour,

C'est au Conseil de Prud'Hommes d'en décider en appréciant les éléments fournis pas les parties mais il semble que vous puissiez être fondé à contester le licenciement économique si vous avez des preuves de cela...

Il faudrait savoir aussi si vous aviez fait par à l'employeur que vous entendiez utiliser votre priorité de réembauchage ce qui renforcerait votre position...